

AU PAS CAMARADE !

■■■■■■■■■■
Serge Herreman
■■■■■■■■■■

On pensait jusque là entendre susurrer une berceuse. Son titre aurait pu être « *Avec l'école de la confiance* ». Et son refrain, bien sûr, « *Aie confiance !* », on se serait cru dans le livre de la jungle, chez Walt Disney... Et puis, d'un coup, le ton est monté, le refrain a changé. Le voici devenu : « *Au pas camarade, au pas, au pas, au pas !* ». Le titre, lui, ne change pas mais la chanson comme la pilule passe de plus en plus mal...

On pourrait continuer à jouer avec les chansons... Il y aurait par exemple : « *Monsieur Blanquer avait promis* ». Promis quoi ? De ne pas toucher aux programmes, de ne pas faire une réforme de plus. Qu'on se rappelle sa déclaration, peu après son installation rue de Grenelle, au printemps 2017 : « *L'école n'a pas besoin, à chaque alternance politique, d'une nouvelle loi. Elle peut se gouverner autrement. Il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier* ». Le projet de « *loi pour l'école de la confiance* » a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019...

Revenons au nouveau refrain « *Au pas camarade, au pas, au pas, au pas !* ». La tendance à l'autoritarisme a commencé à se manifester avec la méthode syllabique et les neurosciences comme porte-drapeau dès la prise de fonction du ministre.

Historique de la montée autoritaire

► La mise en place d'un conseil scientifique de l'Éducation nationale en janvier 2018, la mise... au pas du Conseil supérieur des programmes donnent le ton dès janvier 2018.

► On ne produit pas de nouveaux programmes, on les adapte. Sortie en septembre. Exercice de style ? Les programmes sont dans les faits révisés. Qu'on en juge à travers « *l'enseignement de la lecture* »... Pour la petite histoire, la partie revisitée des programmes ne suit pas les recommandations sur l'orthographe contrairement à celle qui n'a pas été touchée.

► La circulaire de rentrée est remplacée par la lettre du ministre qui impose la méthode à suivre. La liberté, ce n'est pas l'anarchie, même pédagogique !

► Les évaluations nationales enfoncent le clou. Deux au CP, une en CE1. On n'oublie pas la 6^e. La grande section de maternelle suivra dans certaines académies. On évaluera même les enfants sur des compétences ne figurant pas au programme.

► On commence à parler de la nécessité de modifier la formation des maîtres. Déjà, les journées « *d'animation pédagogique* » en circonscription voient leurs thèmes imposés. Il convient de privilégier l'essentiel,

les apprentissages fondamentaux. La conception du *fondamental* est pointée « *lecture et mathématiques* », ça va de soi !

► Le projet de loi sur « *l'école de la confiance* » vient institutionnaliser le processus.

♦ Son article premier introduit l'obligation de réserve du personnel enseignant. Comme l'écrit Médiapart, « l'étude d'impact du projet de loi (un document obligatoire fourni par le ministère aux parlementaires), éclaire d'un jour bien particulier ce que Jean-Michel Blanquer appelle la « confiance » et ce premier article de sa loi : *Il en ira par exemple ainsi lorsque des personnels de la communauté éducative chercheront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire. Ces dispositions pourront également être utilement invoquées par l'administration dans les cas de violences contre les personnels de la communauté éducative ou d'atteintes au droit au respect de leur vie privée, notamment par le biais de publications sur des réseaux sociaux.* » Le conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) dont les travaux indépendants étaient unanimement salués, est remplacé par un « conseil d'évaluation de l'école » (CEE) dont dix de ses quatorze membres seront nommés par le ministère...

♦ La formation initiale se déroulera désormais dans des « Inspe » (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation dont les directeurs seront... nommés par le ministre.

♦ La création « d'établissements publics des savoirs fondamentaux » (EPSF) regroupera collège et écoles en dépendant, l'ensemble étant sous la direction du principal de collège.

La volonté de concentrer l'école dans les chefs-lieux de canton au détriment de la réalité communale sous la forme de regroupements forcés est évidente d'austérité. En outre, comme l'écrit la FSU, cette création « *serait lourde de conséquences tant sur les personnels que sur les usagers en transformant l'organisation scolaire, les statuts des*

personnels et en recentrant les enseignements dispensés sur le fameux "lire-écrire-compter-respecter autrui". ». Parallèlement aux EPSF, on se rassurera en sachant que seront probablement créés des « établissements publics locaux d'enseignement international » (EPLÉI), sur le modèle de l'École européenne de Strasbourg, pour accueillir des élèves de la maternelle à la terminale et les préparer au baccalauréat européen ou à l'option internationale du brevet et du bac. On imagine quel public pourra fréquenter ces établissements novateurs...

Synthèse

Vous l'avez compris ? Finis les projets, les activités de supplément d'âme, on redevient sérieux. On cible les fondamentaux, on suit la seule méthode qui vaille pour les enseigner. *On* : pronom indéfini neutre. Finie l'anarchie pédagogique ! « *Au pas camarade, au pas, au pas, au pas !* »

Du côté de l'école

Du fondamental

Le 23 janvier, lors de la présentation de l'évaluation du dédoublement des CP à 12 élèves en REP, le ministère s'est auto-congratulé. Et d'ajouter : « *Au-delà du dédoublement, c'est bien une évolution globale des pratiques pédagogiques qui est recherchée* ». Faisait-il référence à l'expérimentation menée par l'association *Agir pour l'école*, testée dans environ 500 classes ? Nous citons sans autre commentaire des extraits de l'article de Libération intitulé : *Lecture : « Agir pour l'école » sème la discorde par sa méthode*.¹

Jean-Marc Huart, directeur général de l'Enseignement scolaire (Dgesco) : « *Bien sûr, nous soutenons ce dispositif d'Agir pour l'école, il est tout à fait cohérent avec l'objectif de 100% de réussite au CP.* »

Une enseignante : « Je dois prendre les élèves par petits groupes pendant trente minutes chaque jour. Ils ont un cahier en noir et blanc sans images ni couleurs et ils lisent toujours la même chose. Ce sont des syllabes, qui n'ont pas de sens. Des faux mots. Pour l'instant, mes élèves n'ont pas compris que des syllabes peuvent faire des mots et les mots des phrases... ». Le protocole, qu'elle doit appliquer à la lettre, prévoit de recommencer le même exercice jusqu'à ce que l'élève y arrive. « Dans ma classe, plusieurs enfants sont bloqués à la même page... »

Une représentante du SNUIPP : « Ça prend entre une heure trente et deux heures par jour. Tout cela se fait au détriment du sport, de la musique », la méthode d'Agir pour l'école risque de réduire la lecture à un simple usage utilitariste. Un choix risqué, notamment dans les zones d'éducation prioritaire : « Les élèves font très peu de production d'écrits ou d'exercices de compréhension de lecture. Or ils ont besoin de culture car leur niveau de vocabulaire est plutôt pauvre. Du coup, quand on leur ouvre un vrai livre, ces gamins sont paumés. ». Elle s'interroge : « Que veut-on faire des gamins des classes populaires ? Des bons petits soldats capables de déchiffrer ou des citoyens éclairés ? »

Besoin de commentaires ?

De l'évaluation

Le 23 janvier, donc, le ministère s'est auto-congratulé lors de la présentation de l'évaluation du dédoublement des CP à 12 élèves en REP.

Mais qu'évalue-t-on ? On peut affirmer, sans risquer de se tromper, qu'on n'évalue que des capacités de décodage/encodage. Pour être plus précis, on n'évalue que la capacité des enfants à entrer dans une logique d'enseignement des théoriciens de la conscience phonologique et de l'enseignement syllabique. Qu'on en juge à travers ces exercices des tests de mi-parcours du CP.

Je vous invite à faire vous-même les exercices en suivant leurs consignes pour bien apprécier leur pertinence.

Exercice 1

Compétence : Savoir discriminer de manière visuelle et connaître le nom des lettres ainsi que le son qu'elles produisent.

Activité : Entourer la lettre qui correspond au son du premier phonème d'un mot dicté.

Consignes de passage : page 1  3 minutes

« Dans cet exercice, je vais d'abord vous dire les cinq lettres de chaque ligne. Ensuite, je vous dirai un mot. Vous devrez entourer la lettre qui correspond au son que vous entendez au début de ce mot. Je répéterai ce mot deux fois.

[Écrire au tableau ou projeter l'exemple.]

Nous allons faire un exemple ensemble. Mettez votre doigt sur le rond noir.

Les cinq lettres sont : m, n, b, d et f. [Dire le nom des lettres.]

Entourez la lettre qui correspond au son que vous entendez au début du mot **feuille**.

[Laisser 10 secondes.]

On entend « fe » [donner le son : dire fe] au début du mot feuille. C'est le f qui fait le son « fe » donc il fallait entourer la lettre f.

[Procéder de la même façon pour les lettres suivantes.]

Page ...	Mettez votre doigt sur ... Les cinq lettres sont ...	Entourez la lettre qui correspond au son que vous entendez au début du mot ...
Page 1	 p b d a q	bulle
	 p b d a q	dos
	 m b d f j	fil
	 l t d h f	lune
Page 2	 m b d f n	mal
	 p b d a q	pile
	 n m r t v	rose
	 n m r t s	sol
	 n d t s f	tard
	 n m v u f	vol

« L'exercice est terminé. Tournez la page, allez à la page 4. »

On demande aux enfants : ♦ de reconnaître une lettre parmi des formes aussi semblables que **p, b, d, a** ou **q** ♦ d'entourer la lettre qui correspond au son qu'on entend au début d'un mot. Ainsi pour « dos », il faudra trouver le d (dé) qui fait (de) au début de dos (do)...

On ne fait pas plus simple. Voilà qui ouvre les portes à la lecture fluide et à la compréhension !

Exercice 3

Compétence : Savoir discriminer de manière auditive et savoir analyser les constituants des mots.

Activité : Repérer le mot qui débute par le même phonème que le mot cible.

Consignes de passation : page 5  2 minutes

« Dans cet exercice, je vais vous dire un mot. Vous devez entourer l'image du mot qui commence de la même façon. Ensuite, nous changerons de ligne et de mot.

[Ecrire au tableau ou projeter l'exemple.]
 Nous allons faire un exemple ensemble. Mettez votre doigt sur le rond noir.
 Entourez l'image du mot qui commence comme **mardi**.
 [Dire les propositions.] monsieur, prune, ballon, bille.
 On entend [m] au début du mot « mardi ». C'est « monsieur » qui commence de la même façon il faut donc entourer l'image du mot « monsieur ».

[Procéder de la même façon pour les mots suivants.]

Page ...	Mettez votre doigt sur ...	Entourez l'image du mot qui commence comme ...	[Dire les propositions.]
Page 5		cheval	mouton râteau château lapin
		médaille	poisson mouton ballon portail
Page 6		lapin	lunettes sapin moto cheval
		biscotte	carotte café bateau tortue
		tulipe	muguet tortue melon pirate
		poule	fille poisson fleur vélo

« Bravo, vous avez bien travaillé. Vous pouvez fermer votre cahier. »

Exercice 3

●    

○    

➔    

➞    

On demande aux enfants : ♦ d'entendre un mot et de trouver par quel son il commence : exemple **mardi**. Il commence par ? (me) bien sûr ! ♦ dans la liste d'images de la ligne du point noir, il faut entourer une image : celle du mot commençant par le même son : « **monsieur** », ça va de soi... Sauf que... outre la logique implacable de simplicité de l'exercice, on confond allégrement les mots et les images...

Exercice 5 PASSATION INDIVIDUELLE

Compétence : Lire à voix haute des mots inventés.

Activité : Lire correctement le plus grand nombre de mots inventés en une minute.

Consignes de passation : page 9  1 minute

o i bi ul si
 je di ate dix nar
 val zou du lévo tur
 vtar co noi opa jel
 neau timé cal tbe tude
 pnde gor atir sar vspie

« Nous allons faire un exercice dans lequel tu n'as rien à écrire, juste à lire des mots inventés. Tu vas devoir en lire le plus possible en une minute. Peut-être que tu ne réussiras pas à chaque fois, fais du mieux que tu peux. Si vraiment tu ne trouves pas, dis-moi : je ne sais pas. »

Maintenant que tu as compris, nous allons commencer.

Faut-il commenter ? Les mots inventés ne sont pas des mots. Les tests osent s'intituler de « français » !

Quelques exemples d'évaluation académique en grande section de maternelle.

Certaines académies zélées sont à l'initiative d'évaluations dans le souci qu'elles affichent de préparation des enfants au CP. Exemples :

3.3 Suppression syllabique

« Répète après moi "x" »	« Maintenant dis "x" mais sans dire... »	
JOLI (test)	LI	JO
MANGER (test)	GER	MAN
CHAUSSETTE	CHAU	
BATEAU	TEAU	
LAPIN	PIN	
MARDI	DI	
TORTUE	TOR	

Jusqu'ou va-t-on pour préparer la syllabique via la conscience phonologique ? Vous parlez de sens des apprentissages ?

2.2 Compréhension implicite

« Pourquoi Zouzou a des tâches vertes sur le corps ? »

« Pourquoi Zouzou a-t-il peur du renard ? »

« Pourquoi la maman lapin dit au renard que Zouzou a une maladie ? »

2.3 Interprétation : « A ton avis, que dit la maman quand le renard est parti ? »
 La maman de Zouzou dit : « On l'a bien eu ce renard ! ».
 La maman de Zouzou dit « On va chez le docteur »

Bon, les enfants de grande section ne liront pas la consigne. Mais des tâches vertes, ça fait un peu tache...

Manifester de la curiosité par rapport à l'écrit.

4.1 Connaître le lexique propre à l'écrit

« Entoure le chiffre. »

u + 3 △ ? @

« Entoure la lettre. »

= 2 « & M ♣

« Entoure le mot. »

π? école f 3e F

« Entoure le dernier mot de la phrase. »

Le chat attrape la souris .

Ça vous rend curieux par rapport à l'écrit ? Non ? Alors, un enfant de cinq ans ?... Accessoirement, bien sûr, comment concevez vous l'écrit ? Corollairement, la curiosité par rapport à l'écrit ? Encore des tests de français ? Grâce à la méthode évaluée et à sa conception du « français », tous les enfants sauront produire « *D'amour mourir me font, belle Marquise, vos beaux yeux !* », rassurons-nous... On notera en passant que les « compétences » testées ne figurent pas au programme de l'école maternelle qui n'a, lui, pas été adapté en 2018 !

De l'évaluation (suite)

Le café pédagogique du 15/1/2019 rapporte les inquiétudes des syndicats² : « *Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser... À moins*

qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter ». Ils ajoutent : « *Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.* »

Pour conclure

« Pas de vagues », « Stylos rouges », des manifestations enseignantes essaient de se faire entendre... Il serait temps de (ré)agir plus largement en associant tous les protagonistes intéressés. Je propose, pour lancer l'action, de ressortir une plate forme révolutionnaire datant de... 1992 et intitulée « *Apprendre à lire pour les 2-12 ans* »³. Il ne s'agit pas de déplorer que « *c'était mieux avant* »... Ce texte commun des mouvements pédagogiques pourrait sans nul doute servir de point de départ à la réflexion pour reprendre la lutte en cohérence.

Ça urge camarade ! ●

(2) Les syndicats demandaient l'abandon des tests de mi-parcours. (3) https://www.lecture.org/l_association/PDF/2_12ans.pdf. La plate-forme était commune à sept mouvements pédagogiques. Renommons-les : ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA LECTURE – AFL ; CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE – CEMEA ; CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTIONS PÉDAGOGIQUES – CRAP ; FÉDÉRATION DES FRANCS ET FRANCHES CAMARADES – FFC ; FÉDÉRATION DES ŒUVRES ÉDUCATIVES ET DE VACANCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE – FOEVEN ; GROUPE FRANÇAIS D'ÉDUCATION NOUVELLE – GFEN ; INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE – ICEM.

Blanquer, « lire, écrire, compter » et les « savoirs fondamentaux ».

Un éclairage de Claude Lelièvre

Claude Lelièvre est enseignant-chercheur en histoire de l'éducation et professeur honoraire à l'université Paris Descartes. Nous citons ici des passages de son article paru dans la revue « *The Conversation* »¹ et auquel nous renvoyons. Au-delà, on ne peut que conseiller la lecture du blog² de l'historien.

Claude Lelièvre, à travers l'amendement de la « loi Blanquer » concernant l'organisation d'établissements publics des savoirs fondamentaux réagit à l'expression « savoirs fondamentaux », « que Jean-Michel Blanquer associe volontiers avec celle de « lire, écrire, compter, et respecter autrui ».

Quels sont donc les premiers gardiens du « lire, écrire, compter » défendu par le ministre ?

On nous suggère que le triptyque serait l'objectif... fondamental de l'École républicaine via Ferdinand Buisson et Jules Ferry. Claude Lelièvre fait un sort à cette idée.

Il fait en effet remonter l'apparition du « lire, écrire, compter » à la

Restauration et à l'ordonnance de 1816, même si c'est en 1834 que le partage de l'école primaire la programme. Ainsi : « ♦ Première division, de 6 à 8 ans : lecture, écriture, premières notions de calcul verbal, prières. ♦ Deuxième division, de 8 à 10 ans : lecture, écriture, numération écrite, et premières règles de l'arithmétique, histoire sainte. ♦ Troisième division, de 10 à 13 ans : lecture, écriture, fractions, poids et mesures, doctrine chrétienne. »

En 1848, avec l'avènement de la deuxième république et sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique Hyppolite Carnot, un projet de gratuité et d'instruction primaire obligatoire signe la spécificité de l'École républicaine. Il s'accompagne d'une nouvelle définition des fondamentaux : « *Le programme de l'enseignement primaire doit s'élargir. Il renfermera dorénavant "tout ce qui est nécessaire au développement de l'homme et du citoyen tel que les conditions actuelles de la civilisation française permettent de le concevoir". Outre la lecture, l'écriture, les éléments de calcul et le système métrique, il inclura le chant, "des notions élémentaires sur l'histoire et la géographie", ou "la connaissance des devoirs et des droits de l'homme et du citoyen".* »

Mais Hippolyte Carnot est bientôt remplacé par un conservateur, le comte de Falloux. Comme l'écrit Claude Lelièvre, « *exit la gratuité et l'instruction primaire obligatoire, retour de l'enseignement religieux* ». L'orléaniste Adolphe Thiers a donné le ton en l'occurrence

« *Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre ; quant au reste, cela est superflu [...]. Il faut restreindre cette extension démesurée de l'enseignement primaire.* »

Tout est à refaire, écrit Claude Lelièvre, et le sera au moment des lois Jules Ferry de 1881 et 1882 : gratuité, laïcité, instruction primaire obligatoire. Mais qu'est-ce qui doit être obligatoire ? Le principe de base figure dans les Instructions officielles de 1887 : « *L'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'embrasser sur les diverses matières auxquelles il touche tout ce qu'il est possible de savoir, mais de bien apprendre, dans chacune d'elles, ce qu'il n'est pas possible d'ignorer.* »

Et Claude Lelièvre d'insister : « *Pour les fondateurs de l'École républicaine et laïque cela ne saurait se confondre de quelque façon que ce soit avec une fixation sur le « lire, écrire, compter ». Bien au contraire. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que cette légende qui l'attribue à Jules Ferry, alors qu'il n'a cessé de lutter en sens contraire.* » C'est précisément dans les enseignements dits « accessoires » que réside pour Jules Ferry la rupture entre « l'Ancien régime » et le « nouveau », comme il l'explique en 1881 au congrès pédagogique des instituteurs et institutrices de France : « *C'est autour du problème de la constitution d'un enseignement vraiment éducateur que tous les efforts du ministère de l'Instruction publique se sont portés [...]. C'est cette préoccupation dominante qui explique un*

très grand nombre de mesures qui [...] pourraient donner prétexte à des reproches d'excès dans les nouveaux programmes, d'accessoires exagérés [...] : les leçons de choses, l'enseignement du dessin, les notions d'histoire naturelle, les musées scolaires, la gymnastique, le travail manuel, le chant, la musique chorale. Pourquoi tous ces accessoires ? Parce qu'ils sont à nos yeux la chose principale, parce que ces accessoires feront de l'école primaire une école d'éducation libérale. »

On perçoit bien, grâce à l'historien, que la vision de l'École républicaine des savoirs fondamentaux dépasse de loin la conception étriquée du « lire, écrire, compter » apanage des conservateurs tels qu'Adolphe Thiers... Et pourtant... on sait aussi pertinemment que l'objectif de Jules Ferry n'a jamais été de bâtir une école démocratique et qu'il ne cherchait en aucun cas à mettre en cause les hiérarchies sociales de son siècle !

Et Claude Lelièvre de s'interroger : « *Quand l'amendement adopté fin janvier 2019 parle d'« établissements publics des savoirs fondamentaux », où se trouve alors la ligne de séparation entre le régime traditionnel et le nouveau ?* »

(1) ► <http://theconversation.com/blanquer-lire-ecrire-compter-et-les-savoirs-fondamentaux-111676>. Blanquer, « lire, écrire, compter » et les « savoirs fondamentaux », 13 février 2019

(2) ► <http://blog.educpros.fr/claudelelievre>